

La Préfecture de Seine-Saint-Denis vient de rendre public les résultats d'une troisième série d'investigations menées par le Laboratoire Central de la Préfecture de Police, pour s'assurer du respect des normes sanitaires pour les salariés et les riverains de l'usine SNEM (Société d'Eugénisation des Métaux), installation classée pour la protection de l'environnement, placée sous la responsabilité de la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Ces résultats écartent tout danger pour la population du quartier, en particulier les enfants scolarisés dans les écoles situées à proximité.

Dans son rapport d'analyses, le Laboratoire Central de la Préfecture de Police conclut : « *Les mesures effectuées du mercredi 30 août au vendredi 1er septembre 2017, dans les écoles Jules Ferry 1 et 2 et Anne Frank, situées à proximité de l'installation classée SNEM, ont mis en évidence des concentrations faibles en composés organiques volatils, dioxyde de soufre et ammoniac, inférieures à l'ensemble des valeurs de référence existantes.*

Il n'a pas été mis en évidence la présence de chrome hexavalent soluble (chrome VI) ni de cyanures totaux dans l'air des locaux instrumentés

».

Dans la continuité de sa volonté initiale de lever tout doute sur l'impact sanitaire et environnemental de l'activité de l'usine et dans un souci de dialogue et de transparence totale vis à vis des riverains et des salariés de l'usine, la Ville de Montreuil :

- **Demande aux dirigeants de la SNEM d'accélérer la mise en conformité du site** afin de mettre un terme, dans les plus brefs délais, aux «non-conformités relevées par la visite d'inspection des services de l'État du 11 juillet» ;

- **Demande aux services de l'État d'organiser, ainsi qu'ils s'y étaient engagés, une nouvelle réunion d'information** pour exposer à tous, les conclusions des nouvelles études réalisées et des mesures déjà prises ;

- **Met en ligne sur son site Internet, un espace, où les Montreuillois pourront retrouver l'intégralité des rapports des études** effectuées par la Ville de Montreuil et la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Rappel des actions déjà mises en œuvre par la Ville de Montreuil :

Au mois de juin dernier, interpellé par les riverains lors d'une visite de quartier, sur les éventuels liens entre un cas de leucémie et l'activité de l'usine SNEM, le Maire de Montreuil avait immédiatement saisi le Préfet de la Seine-Saint-Denis, seule autorité compétente pour décider des mesures de précaution à prendre dans le cadre d'une ICPE. Il avait alors demandé que soit diligentée auprès de l'ARS une étude épidémiologique afin «*d'analyser la possibilité d'un lien de causalité entre ces cas de leucémie et le fonctionnement de cette ICPE*»

Cette demande du Maire a été entendue par le Préfet de Seine-Saint-Denis et les résultats des campagnes de mesures ont d'ores et déjà été rendus publics. Cette enquête épidémiologique diligentée par la Cellule d'Intervention de Santé publique France en lien avec l'Agence Régionale de Santé est par ailleurs sur le point de livrer ses résultats.

Durant l'été, plusieurs rencontres ont été organisées, notamment celle du 31 août réunissant la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, les élus de la ville de Montreuil, les services de la Ville et de l'État afin que soient restituées aux riverains et parents d'élèves des écoles concernées les conclusions des premières études menées dans les écoles et à l'intérieur de l'usine.

La ville de Montreuil rappelle que ces actions menées conjointement par les services de l'État et ceux de la Ville de Montreuil ont été dictées par un seul et même objectif, préserver et garantir la santé des enfants, des riverains et des salariés de l'usine.